

Minister of Health

Ministre de la Santé

Ottawa, Canada K1A 0K9

JA 698 13 PM 1 45

GREFFIER DU SEIDET

MIDOK OF THE SENS

Monsieur Charles Robert Greffier du Sénat et greffier des Parlements Le Sénat du Canada Édifice du Centre, pièce 185-S Ottawa (Ontario) K1A 0A4

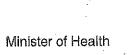
Monsieur,

En vertu du Règlement 12-24(3) du Sénat, vous trouverez ci-joint pour dépôt au Sénat, deux copies, dans les deux langues officielles, de la réponse du gouvernement au sixième rapport du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, intitulé *La démence au Canada: Une stratégie nationale pour un Canada sensible aux besoins des personnes atteintes de démence*, présenté au Sénat le 15 novembre 2016.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

L'Honorable Jane Philpott, C.P., députée

Pièces jointes



Ministre de la Santé

Ottawa, Canada K1A 0K9

Monsieur Kelvin K. Ogilvie Président, Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie Le Sénat du Canada Ottawa (Ontario) K1A 0A4

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 12-24 du Sénat du Canada, j'ai le plaisir de répondre, au nom du gouvernement du Canada, au sixième rapport du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie (le Comité), intitulé *La démence au Canada : Une stratégie nationale pour un Canada sensible aux besoins des personnes atteintes de démence* (le Rapport), qui a été déposé devant le Sénat le 15 novembre 2016.

Le gouvernement du Canada apprécie le travail des membres du Comité, ainsi que des nombreux témoins qui ont comparu devant eux. Les précieux points de vue exprimés dans ce rapport, bon nombre desquels sont issus d'expériences vécues, témoignent clairement de l'engagement de vaincre la démence et d'appuyer le nombre croissant de Canadiens touchés.

Comme ce rapport, le projet de loi d'initiative parlementaire C-233, Loi concernant une stratégie nationale sur la maladie d'Alzheimer et d'autres démences, propose également l'élaboration d'une stratégie nationale sur la démence en collaboration avec les provinces et les territoires.

Le gouvernement estime qu'il est important de disposer d'une stratégie qui facilite la collaboration, accélère l'utilisation de la recherche et des données probantes et encourage le recours aux pratiques exemplaires afin d'en maximiser les avantages pour les personnes atteintes de démence, leurs familles et leurs aidants naturels. Nous savons aussi que les problèmes de santé complexes ne peuvent être traités de façon isolée sans tenir compte des solutions politiques horizontales élargies. Le 19 décembre 2016, le gouvernement a offert un financement fédéral aux provinces et aux territoires de 11 milliards de dollars sur 10 ans pour des soins à domicile et des services de santé mentale, de même qu'un montant de 544 millions de dollars sur cinq ans aux organismes de santé fédéraux et pancanadiens pour appuyer les travaux qui portent sur l'innovation en santé et les médicaments d'ordonnance.

La réponse du gouvernement est regroupée en six thèmes qui correspondent aux recommandations du comité : leadership international en matière de lutte contre la démence; recherche, données et innovation à l'échelle fédérale; vieillissement en santé; personnes atteintes de démence; soutien à la famille et aux aidants; services de soins à domicile, logement et prestation des soins de santé.

Thème 1 : Leadership international en matière de lutte contre la démence

Le leadership international du Canada en matière de recherche sur la démence est bien illustré dans le Rapport.

Le sommet du G8 sur la démence de 2013 a donné lieu à un engagement mondial à accorder



plus d'importance à la démence et à tirer parti des forces de chaque pays pour accélérer les progrès à cet égard. Le Canada et la France ont donc conjugué leurs efforts pour renforcer les partenariats entre le milieu universitaire et le secteur privé de manière à traduire plus rapidement les découvertes scientifiques en solutions.

Le gouvernement du Canada reconnaît l'importance de la recherche pour comprendre les causes de la démence, et les façons les plus efficaces de prévenir, de diagnostiquer, de traiter et, finalement, de trouver un remède à cette maladie. Grâce à la Stratégie de recherche sur la démence des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) (https://www.cihr-irsc.gc.ca/f/43629.html), le Canada contribue à l'effort international visant à trouver un remède contre la démence ou un traitement modificateur de la maladie d'ici 2025.

Le leadership international du Canada pour la promotion d'un vieillissement en santé comprend le rôle que nous avons joué, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé, dans l'établissement de l'Initiative des collectivités-amies des aînés (CAA). Les CAA militent pour l'établissement de politiques, de programmes, de services et d'environnements qui favorisent un vieillissement actif et en santé. L'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) a fait preuve de leadership dans ce mouvement mondial depuis sa création en 2005. Aujourd'hui, 33 pays ont adopté les priorités des collectivités-amies des aînés.

En plus de favoriser un vieillissement en santé au moyen de l'Initiative des CAA, le gouvernement du Canada, en collaboration avec la Société Alzheimer du Canada (SAC), s'emploie à mettre en œuvre l'initiative Amis de la santé cognitive. Cette initiative est un mouvement mondial visant à appuyer les personnes atteintes de démence. Depuis sa création, l'initiative du Japon et du Royaume-Uni a été reproduite dans d'autres pays, y compris en Australie, en Inde, en Indonésie, en Irlande, aux Pays-Bas, en Écosse et au Sri Lanka.

Thème 2 : Recherche, données et innovation à l'échelle fédérale

Comme le souligne le Rapport, les Canadiens devraient être fiers de notre recherche de pointe sur la démence. Le leadership du Canada en matière de recherche par l'intermédiaire des IRSC a entraîné des investissements de 193 millions de dollars au cours des cinq dernières années dans la recherche sur la démence, dont 39,8 millions de dollars en 2015-2016 seulement. La Stratégie de recherche sur la démence des IRSC appuie la recherche sur les approches les plus récentes en matière de prévention, de diagnostic et de traitement de la maladie d'Alzheimer et des démences connexes. Le Consortium canadien en neurodégénérescence associée au vieillissement (CCNV) a annoncé, le 21 septembre 2016, la plus grande étude canadienne sur la démence, qui finance 20 équipes de recherche dans trois domaines principaux : la prévention primaire, la prévention secondaire et la qualité de vie. À l'échelle internationale, la Stratégie de recherche sur la démence des IRSC comprend la participation de longue date du Canada à une initiative européenne, le programme conjoint de recherche sur les maladies neurodégénératives. Cette initiative est une collaboration de 30 pays, chaque pays injectant des fonds dans le programme afin d'aider les chercheurs de leur pays à participer à des projets de recherche multinationale. À ce jour, les IRSC ont investi 41,5 millions de dollars dans la Stratégie de recherche sur la démence. Ses partenaires nationaux et internationaux ont de leur côté investi la somme de 30,5 millions de dollars, ce qui porte le total à 72 millions de dollars.

Par l'entremise du Fonds canadien de recherche sur le cerveau (http://www.braincanada.ca/), administré par la Fondation Neuro Canada, les fonds fédéraux sont jumelés aux dons de particuliers et de bienfaisance pour appuyer la recherche sur le cerveau. Depuis 2013, ce fonds

a permis de financer 19 projets de recherche, totalisant plus de 30 millions de dollars de fonds pour la recherche sur la maladie d'Alzheimer et la démence.

Le gouvernement fédéral approuve la recommandation du Comité concernant le besoin de disposer de données de surveillance solides et à jour sur la démence. Depuis la mise sur pied de l'Étude nationale de la santé des populations relative aux maladies neurologiques de 15 millions de dollars en 2014, l'ASPC travaille avec les provinces et les territoires afin d'assurer une surveillance continue de la démence par l'entremise du Système canadien de surveillance des maladies chroniques. Ce système de surveillance utilise des données administratives corrélatives de chaque province et territoire pour estimer l'incidence et la prévalence de la démence, ainsi que l'utilisation des services de santé et des résultats pour la santé. La présentation du rapport annuel devrait débuter en 2017-2018.

De nouvelles orientations en matière de recherche sur la démence continuent d'apparaître à l'échelle mondiale. Parmi celles-ci se trouve la reconnaissance du rôle que peuvent jouer les « données massives » pour accélérer les efforts dans tous les domaines de la recherche et des soins liés à la démence. En partageant et en reliant les données à l'échelle nationale et internationale, les chercheurs peuvent détecter les tendances et les modèles qui donnent des indications précleuses sur l'ensemble complexe des facteurs menant à la démence et influant sur son évolution.

Afin que la recherche se traduise plus rapidement en innovations sociales et technologiques pour les personnes âgées atteintes de démence et leurs aidants, le gouvernement du Canada appuie l'établissement du Centre d'innovation canadien sur la santé du cerveau et le vieillissement (CICSCV) (http://www.ccabhi.com/) en collaboration avec le centre Baycrest Health Sciences de Toronto. Le CICSCV est un pôle national qui se consacre à accélérer la mise au point, la validation, la commercialisation, la diffusion et l'adoption de pratiques exemplaires, de produits et de services novateurs pour appuyer la santé du cerveau et le vieillissement en santé. Un investissement fédéral de 42 millions de dollars sur cinq ans (avec plus de 40 autres partenaires pour un investissement total de 123,5 millions de dollars) permet d'appuyer la vision du CICSCV qui préconise un monde où les gens peuvent vieillir dans l'environnement de leur choix, tout en maintenant le plus longtemps possible leur bien-être cognitif, émotionnel et physique et leur indépendance. Les solutions novatrices pour favoriser la santé du cerveau et le vieillissement en santé doivent comprendre l'utilisation d'appareils médicaux, d'approches thérapeutiques, de nouvelles technologies, de solutions de santé numériques et de pratiques de prestation de soins de santé, de même que la formation et le soutien des praticiens et des aidants afin de promouvoir le bien-être.

Thème 3 : Vieillissement en santé

Le gouvernement du Canada comprend le lien entre un mode de vie sain et un vieillissement en santé. Beaucoup de personnes âgées au pays sont atteintes de maladies chroniques comme l'hypertension, le diabète, une maladie cardiovasculaire, le cancer ou une maladie respiratoire. Les facteurs qui augmentent le risque de développer ces maladies sont aussi associés au risque de développer certaines formes de démence. Les maladies cardiovasculaires et la démence vasculaire ont particulièrement des facteurs de risques semblables (p. ex. mauvaise alimentation, inactivité physique et tabagisme), et les Canadiens doivent obtenir plus d'informations sur la façon dont un mode de vie sain peut résoudre le risque de démence.

Le gouvernement fédéral met en œuvre la Stratégie pour un Canada en santé, un programme ambitieux pour appuyer une saine alimentation, un mode de vie sain et un esprit sain, dans le

cadre de la vision pour un Canada en santé, annoncée le 24 octobre 2016.

Comme le mentionne le Rapport, l'ASPC joue un rôle dans le domaine de la santé publique pour aider à réduire les facteurs de risque de la démence. Ainsi, dans l'approche de l'ASPC visant l'établissement de Partenariats plurisectoriels pour promouvoir les modes de vie sains et prévenir les maladies chroniques, le gouvernement a investi 49 millions de dollars et a obtenu un montant supplémentaire de 43 millions de dollars de la part de partenaires depuis le lancement de ce programme, afin de promouvoir une saine alimentation, l'activité physique et le bien-être, ainsi que de s'attaquer aux facteurs de risque communs sous-jacents d'importantes maladies chroniques. Les investissements du gouvernement fédéral dans les interventions de prévention primaire les plus prometteuses favorisent des modes de vie sains et encouragent la collaboration de tous les secteurs de la société pour faire de la santé une priorité. C'est en continuant d'encourager l'adoption de modes de vie sains que le gouvernement contribuera à changer les normes sociales qui se sont ancrées au fil des ans et qui mettent la santé des Canadiens à risque.

Faire de l'activité physique, notamment pratiquer des sports, fait partie intégrante d'une vie saine. L'ASPC établit des partenariats avec diverses organisations qui partagent l'objectif commun de promouvoir l'activité physique et un mode de vie sain. Elle collabore notamment avec les provinces et territoires, de même qu'avec diverses organisations, y compris la Fondation Bon départ de Canadian Tire, Right to Play, ParticipACTION et les Jeux olympiques spéciaux Canada.

Les produits de sensibilisation et les communications régulières de Santé Canada continuent de promouvoir la diffusion de messages simplifiés sur la saine alimentation qui visent à encourager les Canadiens à manger plus de fruits et de légumes, et à préparer des repas sains. De plus, Santé Canada explorera avec les provinces et les territoires la meilleure approche pour mettre en œuvre l'affichage d'information nutritionnelle dans les restaurants et les établissements de restauration. Le gouvernement continuera aussi de favoriser et de s'inspirer des efforts visant à maintenir la sensibilisation aux modes de vie sains et actifs en diffusant de l'information sur la promotion de la santé pendant toute l'année. Il compte notamment exploiter la technologie et tirer profit de l'expertise et de la portée des partenaires des secteurs public et privé à l'intérieur et à l'extérieur du secteur de la santé.

Le rôle de l'ASPC dans l'avancement de l'initiative des CAA, décrite sous le thème 1, est un élément important de notre programme national de vieillissement en santé. L'ASPC collabore avec les provinces et les territoires pour appuyer les environnements bâtis et sociaux qui permettent aux personnes âgées d'être en bonne santé, de jouer un rôle actif dans leur collectivité, et de vivre en sécurité. Plus de 1000 collectivités du pays font partie de l'initiative des CAA. Afin de maintenir l'élan, l'ASPC collabore avec les provinces et territoires pour aider les collectivités à mettre en œuvre et à évaluer leurs initiatives des CAA. En fait, l'ASPC a lancé le Guide d'évaluation pour les collectivités-amies des aînés (http://www.phac-aspc.gc.ca/seniors-aines/alt-formats/pdf/indicators-indicateurs-v2-fra.pdf) en décembre 2015, pour appuyer l'évaluation systématique et l'utilisation d'indicateurs de mesure des résultats.

Thème 4 : Personnes atteintes de démence

Étant donné que les traitements des maladies neurodégénératives sont limités et qu'aucune nouvelle pharmacothérapie n'a été approuvée ces cinq dernières années pour lutter contre la maladie d'Alzheimer ou d'autres démences, il importe d'aider les personnes atteintes à bien vivre avec la démence. À mesure que la fonction cognitive décline, les gens ont souvent

tendance à s'éloigner de plus en plus de leur collectivité. La stigmatisation qui résulte d'une mauvaise compréhension de la démence est un obstacle à la qualité de vie, non seulement pour les personnes atteintes de démence, mais également pour les familles et les aidants naturels.

Le Rapport souligne l'importance des « environnements amis des aînés » et de la réduction de la stigmatisation comme condition préalable pour favoriser de tels environnements. Le programme Amis de la santé cognitive (www.dementiafriends.ca) crée une grande communauté de Canadiens en ligne qui participent à la sensibilisation du public et s'engagent à soutenir les personnes qui vivent avec une démence pour les aider à garder contact avec leur communauté. Le gouvernement fédéral approuve la recommandation du Comité sur l'importance de sensibiliser le public, et nous continuerons à renforcer le programme Amis de la santé cognitive qui sert de fondement en matière d'éducation, d'information et d'engagement public.

Dans le cadre des journées nationales et internationales de sensibilisation du gouvernement, nous agirons pour améliorer la compréhension, accroître la sensibilisation et promouvoir un engagement accru à l'égard de cette maladie à l'échelle du pays, au moyen des médias sociaux et de messages ministériels. En 2016, pour souligner le Mois de sensibilisation à la maladie d'Alzheimer, mon collègue, l'honorable Jean-Yves Duclos, ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, a souligné le rôle important joué par la famille et les amis chaque jour pour offrir des soins et du soutien aux personnes atteintes de démence. Le ministre a invité les Canadiens à rencontrer des aidants naturels dévoués en visionnant une série de vidéos accessibles sur Canada.ca.

Thème 5 : Soutien à la famille et aux aidants

Le gouvernement du Canada est conscient des sacrifices que de nombreux Canadiens consentent à faire pour leurs enfants, leur conjoint, leurs parents et d'autres membres de la famille qui ont de graves problèmes de santé ou un handicap, et que ces personnes engagent souvent des dépenses personnelles compte tendu de leurs responsabilités en matière de soins. Le gouvernement fédéral convient avec le Comité que ces aidants naturels ont besoin d'aide pour conserver leur santé physique, émotionnelle, sociale et financière. Pour cette raison, le gouvernement offre divers crédits d'impôt non remboursables aux aidants naturels notamment le crédit d'impôt pour aidants familiaux, le crédit d'impôt aux aidants naturels et le crédit d'impôt pour personnes handicapées à charge. Le gouvernement fédéral appuie aussi indirectement les provinces et les territoires par le truchement du Transfert canadien en matière de programmes sociaux.

Nous sommes conscients des défis auxquels sont confrontés les Canadiens qui doivent concilier leur vie professionnelle et leurs responsabilités d'aidants naturels. Lors d'une consultation, des Canadiens et des intervenants se sont exprimés directement sur le sujet, et nous prenons des mesures pour améliorer leur soutien. Nous avons prolongé la durée des prestations d'assurance-emploi pour soignant à 26 semaines. De plus, dans le budget de 2016, le gouvernement s'est engagé à améliorer davantage l'assurance-emploi afin d'offrir des prestations de compassion aux modalités plus souples et inclusives pour les personnes qui prennent soin d'un proche gravement malade. Reconnaissant que de nombreux Canadiens ont de la difficulté à trouver un équilibre entre leurs responsabilités professionnelles et leurs responsabilités d'aidants naturels, le gouvernement prévoit apporter des changements au Code du travail fédéral (congé pour responsabilité familiale/pour la prestation de soins; droit de demander des conditions de travail souples) pour encourager les employeurs à offrir un plus grand soutien et marge de manœuvre à leurs employés.

Conformément à la recommandation du Comité, le gouvernement agit aussi pour inviter les employeurs à appliquer des pratiques exemplaires favorables à la famille, notamment en organisant des activités de diffusion des connaissances (webinaires et conférences) pour transmettre les constatations et les pratiques exemplaires décrites dans le rapport Quand il faut jongler entre travail et soins, et nous collaborons avec l'Association canadienne de normalisation à la mise au point d'une norme de travail favorable aux aidants naturels. De plus, le site Web Canada.ca sert de dépôt central de diverses ressources documentaires récemment diffusées à l'intention des employeurs, des aidants naturels occupant un emploi et des éventuels aidants naturels. Ces brochures, fiches d'information et vidéos portent sur la conciliation de la vie professionnelle et des responsabilités d'aidants naturels, de même que sur la disponibilité des aidants naturels.

De plus, la Commission de la santé mentale du Canada (CSMC), financée par le gouvernement fédéral, a diffusé deux ensembles de lignes directrices sur les services de santé mentale offerts aux personnes âgées. Les Lignes directrices relatives à la planification et à la prestation de services complets en santé mentale pour les aînés canadiens comprennent un chapitre sur la prévention de la démence, et les Directives pançanadiennes en faveur d'un système de prestation de services pour les proches aidants d'adultes ayant une maladie mentale fournissent des recommandations sur la façon d'améliorer le soutien à l'intention des aidants naturels dans le continuum de la santé mentale.

Thème 6 : Services de soins à domicile, logement et prestation des soins de santé

Les soins de santé constituent une responsabilité partagée entre le gouvernement du Canada et les provinces et territoires. Bien que le rôle du gouvernement fédéral consiste à renforcer le système de santé universel financé par l'État et à aider les provinces et les territoires à offrir ces soins, la responsabilité des questions relatives à l'administration et à la prestation de ces services, y compris l'utilisation des technologies, l'accréditation, l'éducation, la planification et la gestion des effectifs du secteur de la santé, et la mise en œuvre de modèles de soins de santé, relèvent des provinces et des territoires.

Nous savons que les Canadiens s'attendent à ce que les gouvernements investissent judicieusement dans notre système de soins de santé afin d'atteindre des résultats de qualité, mesurables et rentables en matière de santé. C'est pourquoi, le 19 décembre 2016, le gouvernement du Canada a offert des fonds fédéraux aux provinces et aux territoires de 11 milliards de dollars sur dix ans pour les soins à domicile et les services de santé mentale, et 544 millions de dollars sur cinq ans aux organisations de santé fédérales et pancanadiennes pour appuyer les travaux sur l'innovation en santé et les médicaments d'ordonnance. Ces investissements devraient combler les lacunes dans notre système de soins de santé en améliorant notamment les soins à domicile, l'accès aux soins de santé mentale, l'utilisation des dossiers de santé électroniques, et en réduisant le coût des médicaments d'ordonnance. Divers provinces et territoires ont approuvé la proposition fédérale et ont accepté d'utiliser un nouveau financement fédéral ciblé sur dix ans pour les soins à domicile et la santé mentale. Le gouvernement fédéral demeure disposé à négocier des ententes avec les autres provinces et territoires. Ces nouveaux investissements fédéraux pourraient compléter les efforts déployés pour aider les Canadiens atteints de démence et leurs familles.

Ces investissements ciblés s'ajoutent au financement important, prévisible que le gouvernement fédéral accorde aux provinces et aux territoires pour les soins de santé par l'entremise du Transfert canadien en matière de santé (TCS). En 2016-2017, le gouvernement

fédéral versera 36,1 milliards de dollars en espèces par l'entremise du TCS. Ce montant augmentera chaque année, conformément au taux de croissance du produit intérieur brut (PIB).

Le gouvernement participe aussi à une intervention concertée concernant les ressources humaines en santé par l'entremise du Comité fédéral-provincial-territorial (FPT) sur les effectifs en santé. Au sein de cette structure de comité, trois groupes de travail se penchent sur les questions liées à la démence et aux soins des aînés, y compris le Groupe de travail des préposés aux services de soutien à la personne, le Groupe de travail des conseillers principaux en soins infirmiers et le Groupe de travail sur la planification des effectifs médicaux.

La mise en œuvre des technologies de l'information et des communications en santé est une priorité commune aux gouvernements FPT depuis 2001. Dans le cadre des investissements actuels dans Inforoute santé du Canada, le gouvernement fédéral prend des mesures concrètes pour mettre en œuvre un système national d'ordonnance électronique pour le Canada et pour accroître l'adoption des dossiers de santé électroniques. À ce jour, le gouvernement a investi 2,15 milliards de dollars dans Inforoute, et 50 millions de dollars sur deux ans ont été investis dans Inforoute dans le cadre du budget de 2016, pour la mise en œuvre du système d'ordonnance électronique et les télésoins à domicile. Au 31 mars 2016, le dossier de santé électronique contenait les données de 93,8 % des Canadiens. Le gouvernement reconnaît les possibilités des outils de santé numérique pour aider à offrir de meilleurs soins aux patients et à disposer de meilleures informations sur eux. Il s'engage à faire de nouveaux investissements en santé numérique grâce aux 544 millions de dollars attribués sur cinq ans pour favoriser l'innovation en santé prévu dans les investissements relatifs à l'Accord sur les soins de santé.

Le gouvernement approuve la recommandation du Comité visant à rehausser la couverture haute vitesse à large bande à l'échelle du Canada afin d'améliorer l'accès aux services de télésanté ou aux technologies de santé mobiles dans les communautés rurales et éloignées. Le budget de 2016 prévoit un investissement pouvant atteindre 500 millions de dollars sur cinq ans dans un nouveau programme visant à élargir et à améliorer les services à large bande dans les collectivités rurales et éloignées. Le nouveau programme *Brancher pour innover* a été lancé par l'honorable Navdeep Bains, ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique, en décembre 2016. Dans le cadre de ce programme, le gouvernement établira des partenariats avec des fournisseurs de services du secteur privé et d'autres niveaux de gouvernement pour mettre en œuvre des projets destinés à améliorer considérablement la connectivité dans les collectivités mal desservies à l'échelle du pays.

Dans le cadre de ses investissements dans les logements abordables, le gouvernement aide les ménages dans le besoin, y compris les personnes âgées, à avoir accès à des logements abordables et, comme il a été annoncé dans le budget de 2016, il investira 200,7 millions de dollars sur deux ans. Cet investissement devrait améliorer les conditions de logement de plus de 5 000 ménages de personnes âgées à faible revenu. De plus, par l'entremise de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, le gouvernement fournit de l'information sur le marché de l'habitation pour permettre aux utilisateurs du site de comprendre le marché de l'habitation pour les aînés, et il continuera de faire de la recherche sur les options de logements accessibles, inclusifs et adaptés aux besoins des aînés, y compris le logement des personnes atteintes de démence (p. ex. rénovations, adaptations, conception).

Comme l'a indiqué le premier ministre dans ma lettre de mandat, aucune relation n'est plus importante pour notre pays que celle entretenue avec les peuples autochtones. Dans le cadre du Programme de soins à domicile et en milieu communautaire des Premières Nations et des Inuits (PSDMCPNI), le gouvernement offre un continuum de services de soins à domicile de

base qui permet aux Premières Nations et aux Inuits de tout âge, y compris les personnes âgées et les personnes handicapées ou atteintes d'une maladie chronique ou aiguë, de recevoir les soins dont elles ont besoin à la maison et dans leur collectivité. La gamme de services offerts par le PSDMCPNI comprend l'évaluation du client, la gestion de cas, les soins infirmiers, les soins personnels et les services de relève à domicile. Le PSDMCPNI fournit aussi des soins intensifs de courte durée à domicile, particulièrement après un congé de l'hôpital.

Conclusion

La démence est un sujet qui revêt une grande importance aux yeux des Canadiens. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux continuent de prendre d'importantes mesures, en collaboration avec de nombreux partenaires, pour trouver des façons d'améliorer la qualité de vie des personnes touchées et de contribuer aux efforts mondiaux de recherche d'un remède ou d'un traitement modificateur de la maladie. Ensemble, ces initiatives ont permis d'établir une ligne d'action qui tire parti des investissements existants, fait participer les Canadiens et mise sur une approche coordonnée et axée sur la collaboration pour s'attaquer aux difficultés associées à la démence.

Nous sommes conscients du rôle de premier plan que jouent les gouvernements dans l'amélioration de la santé des Canadiens et nous sommes convaincus de prendre des mesures positives, notamment par notre appui du projet de loi C-233, déposé par mon collègue, l'honorable Rob Nicholson, pour établir une stratégie nationale en matière de démence.

Le gouvernement remercie le Comité sénatorial de son travail sur cette importante question de santé, de société et d'économie. Nous croyons que cette réponse démontre l'engagement soutenu du gouvernement à renforcer les communautés de soutien pour les personnes atteintes de démence au pays.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'honorable Jane Philpott, C.P., députée

Ministre de la Santé